

**Extrait de compte rendu  
Réunion du Comité Syndical  
26 novembre 2019**

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD,  
Président du Syndicat

Secrétaire de séance : Monsieur Christian MORESTIN

*Remerciements chaleureux à Monsieur Jean Barrachin, Maire de Guignes et à Monsieur Marc Pernelle, présent ce soir, titulaire au sein du SyAGE, pour leur chaleureux accueil et la mise à disposition de cette salle.*

**Le Comité Syndical,**

**Adopte** à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 17 juin 2019.

**Adopte** à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 26 novembre 2019.

**Prend acte** à l'unanimité, de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2020.

**Fixe** à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à 0,94 €/m<sup>3</sup>, le montant de la part syndicale de la redevance d'assainissement collectif. Rappelle que le propriétaire qui ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L.1331-1 à L.1331-7-1 du code de la santé publique est astreint au paiement de la somme équivalente à la redevance d'assainissement collectif (part syndicale et part fermière) majorée de 100 %.

**Décide** à l'unanimité, de solliciter le Préfet coordonnateur de Bassin Seine-Normandie en vue de la transformation du SyAGE en EPAGE pour la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres. Approuve le projet de Statuts, qui reste identique à ceux approuvés par arrêté interpréfectoral du 25 octobre 2019. Seule la dénomination du SyAGE, dans l'article 1, sera ainsi modifiée : «SyAGE» (Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin Versant Yerres Seine – EPAGE de l'Yerres). Précise que le Président est autorisé à prendre tous les actes nécessaires à la procédure de transformation, notamment la notification aux membres de la présente délibération, accompagnée des avis du Comité de Bassin et de la Commission locale de l'Eau, afin qu'ils se prononcent sur cette transformation en EPAGE.

Le Président

Alain CHAMBARD



**SyAGE**  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT  
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN  
VERSANT DE L'YERRES